

**Séance du 31 mars 2026**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°31032026D01**

**Objet : Election du Maire délégué de Les Marches**

Date de la convocation et de l'affichage : 25 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 27

Le 31 mars 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présent	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CORDEL Lionel	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
CUNSOLO Loris	X			
BERARD Annie	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
DIARRA Aly	X			
NESI Perrine	X			
EXCOFFON Laurence	X			
URBINATI Reynald	X			
SCHALLER Ophélie	X			
NICOLAS Damien	X			
BLARD Thomas	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
MALLET Nicolas	X			
LAMBERT Aymeric	X			
VARCIN Marine	X			
AUGER Marie-Loan	X			
PERCEVAL André	X			

BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
DUCORON Sylvie	X			
GARLATTI Ghislain	X			
RAUX Francis	X			

Secrétaire de séance : Thomas BLARD

Pour rappel, chaque commune déléguée dispose de plein droit d'un maire délégué. Il convient par conséquent de procéder à l'élection du maire de la commune déléguée de Les Marches par le conseil municipal et parmi ses membres.

Les modalités de l'élection du maire délégué ne font pas l'objet de dispositions particulières.

En application de l'article L.2113-1 du CGCT, ce sont les dispositions de droit commun qui s'appliquent soit :

- Désignation de deux assesseurs
- Recensement des conseillers municipaux candidats
- Rappel par le président des règles relatives à l'élection : élection au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.
- Dépouillement sous le contrôle du président
- Proclamation des résultats par le président
- Etablissement d'un PV d'élection.

Monsieur André PERCEVAL et Madame Sylvie DUCORON sont désignés en qualité d'assesseurs.

Monsieur Jean-Jacques BAZIN et Monsieur Francis RAUX se portent candidats.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant pris part au vote	29
Nombre de votants	29
Bulletins blancs blancs	2
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
<b>Jean-Jacques BAZIN</b>	<b>23</b>	<b>vingt-trois</b>
<b>Francis RAUX</b>	4	quatre

A l'issue du vote, Monsieur Jean-Jacques BAZIN est proclamé maire de la commune déléguée de Les Marches et installé dans ses fonctions.

Un procès-verbal d'élection est immédiatement dressé, complété et signé.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 31 mars 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Jean-Jacques BAZIN



Le secrétaire de séance,  
Thomas BLARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.